



DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE TEMPORAIRE

L'association :

Représentée par son Président :

Siège social :

Nom du demandeur :

Fonction :

fixe portable..... (téléphone obligatoire)

souhaite mettre en place un affichage sur le territoire de la commune pour annoncer la manifestation suivante :

.....

qui se déroulera le : (préciser la date et les horaires) :

Type de support utilisé : Affiches

Banderoles

LIEU	Cochez la case de l'emplacement souhaité
Rond-point du Vorlen	
Rond-point St-Michel	

Fait à, le

Signature

La demande de réservation doit être déposée en mairie,
à l'attention du service de la police municipale,
2 mois avant l'évènement.

L'accrochage ne peut se faire que dans les **2 semaines** qui précèdent l'évènement,
la publicité devra être enlevée dans les **48 heures** qui suivent l'évènement.

AVIS FAVORABLE DU MAIRE

AVIS DEFAVORABLE DU MAIRE

La Maire
D. HINGRAY